

**EVALUATION DU PROJET « MEDIAS, FEMMES ET JEUNES : COOPERER POUR
UN DEBAT CRITIQUE ET INCLUSIF SUR LA GOUVERNANCE DU FONCIER AU
SENEGAL »**

RAPPORT FINAL

**Réalisé par Lamine Mandiang
Juriste, Expert en Gouvernance publique**

Avril 2016

SOMMAIRE

RESUME DU RAPPORT.....	
I. Référentiels du projet.....	
<i>I.1. Contexte et objectifs du projet</i>	
<i>I.2. Résultats attendus par objectif spécifique.....</i>	
II. Objectifs, méthodologie et justification de l'évaluation.....	
<i>II.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation.....</i>	
<i>II.2. Contraintes et limites.....</i>	
III. Analyse et appréciation des résultats du projet.....	
<i>III.1. Appréciation des résultats quantitatifs.....</i>	
<i>III.2. Pertinence et efficacité du projet.....</i>	
III.2.1. Pertinence de l'approche du projet.....	
III.2.2. Efficacité des activités de renforcement des capacités.....	
III.2.3. Efficacité des méthodologies et formats journalistiques utilisés par le projet	
III.2.4. Efficacité des dispositifs de « mentoring ».....	
III.2.5. Effets et impacts du projet	
III.2.6. Durabilité du projet.....	
<i>III.3. Faiblesses et insuffisances notées dans la mise en œuvre du projet.....</i>	
III.3.1. Manquements dans les processus de partage du projet.....	
III.3.2. Faiblesse des dispositifs de suivi-accompagnement.....	
III.3.3. Défaut de formation des CRC sur le foncier.....	
III.3.4. Hiatus entre les documents techniques et le budget du projet.....	
IV. Conclusions et recommandations.....	
<i>ANNEXES.....</i>	
<u>Annexe 1.</u> Success stories.....	
<u>Annexe 2.</u> Echos de la communauté.....	
<u>Annexe 3.</u> Outils de collecte d'informations.....	
<u>Annexe 4.</u> Liste des personnes interviewées.....	
<u>Annexe 5.</u> Liste des documents consultés.....	

SIGLES ET ACRONYMES

ADEC : Association pour le Développement Economique et Culturel
AMS : Association des Maires du Sénégal
ANCS : Agence Nationale de lutte Contre le Sida
AJPDD : Alliance des Jeunes pour la Paix et le Développement du Diassing
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ASI : Action Solidaire Internationale
ATGE : Attribution de terres à grande échelle
CASADES : Comité d'Appui et de Soutien au Développement économique et social
CICES : Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal
CNCR : Conseil National de Coopération des Ruraux
CNRF : Commission Nationale de Réforme Foncière
CRAFS : Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal
CRC : Club Radio Citoyen
DAT : Direction de l'Aménagement du Territoire
DOB : Débat d'Orientations Budgétaires
FIARA : Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales
GED : Genre, Equité et Développement
GESTES :
HKI :
GPF : Groupement de Promotion Féminine
IEF : Inspection de l'Education et de la Formation
IPAO : Institut Panos/Afrique de l'Ouest
ITV :
MCA : Millenium Challenge Account
OCB : Organisation communautaire de base
OGFS : Observatoire sur la Gouvernance Foncière au Sénégal
OS: Objectif Stratégique
OSC : Organisation de la Société Civile
PADER : Projet d'Appui au Développement Economique Rural
PADAER : Projet d'Appui pour le Développement de l'Agriculture et de l'Elevage Rural
PFPC : Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance
PIV : Périmètre Irrigué Villageois
RFM : Radio Futurs Médias
SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
TO : Témoignage Oral
UE : Union Européenne

RESUME DU RAPPORT

Le présent rapport qui sanctionne la fin de notre mandat est structuré comme suit :

- ❖ Rappel des référentiels du projet tels le contexte, les objectifs et les résultats attendus par objectif spécifique
- ❖ Présentation des objectifs, de la méthodologie de l'évaluation et des contraintes et limites
- ❖ Analyse et appréciation des résultats du projet, avec un focus sur les résultats quantitatifs et une analyse qualitative sur la pertinence et l'efficacité du projet, relativement à la pertinence de l'approche, l'efficacité des activités de renforcement des capacités, l'efficacité des méthodologies et formats journalistiques utilisés, l'efficacité des dispositifs de mentoring, les effets et impacts et la durabilité du projet.
Les faiblesses et insuffisances décelées dans la mise en œuvre du projet sont mises en exergue dans l'étude.
- ❖ Conclusion et recommandations à l'endroit des parties prenantes au projet.

NOTRE APPRECIATION GLOBALE DU PROJET

Les points positifs du projet

La mise en œuvre du projet a contribué au niveau des zones d'intervention, à une plus grande mobilisation des organisations de femmes et de jeunes pour la défense de leurs droits fonciers et une meilleure disposition des décideurs pour une gestion concertée des ressources foncières.

Grâce à une utilisation intelligente des médias, notamment de la radio locale, comme plateforme d'amplification de la voix des « sans voix » et, de mise en relation entre les décideurs et les administrés, le projet a su alimenter et entretenir le débat autour des questions foncières entre décideurs, populations et autres acteurs de développement.

L'articulation cohérente des méthodologies et, entre les échelles locale et nationale a permis d'aboutir à des résultats appréciables en termes d'effets et d'impacts sur la vie des citoyens, sur le travail des médias et sur la gouvernance foncière.

La contribution très importante du projet à la réflexion nationale sur le processus de réforme foncière par la remise à la CNRF d'un document et des films de capitalisation et, l'organisation de foras populaires d'échanges sur l'accès des femmes et des jeunes à la terre lui confère une reconnaissance auprès des autorités publiques, des OSC et de partenaires tels l'ADEC, l'ASI, la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance.

L'idée originale de créer un Observatoire sur la Gouvernance Foncière, en partenariat avec le CRAFS composé de structures travaillant régulièrement sur le foncier est à saluer.

L'Observatoire devrait constituer un organe de veille efficace sur l'application de la législation foncière et le suivi des problèmes fonciers au Sénégal. Le link entre l'Ipao et les organisations du CRAFS, sous le lead du CNCR, est un choix stratégique réfléchi et porteur en termes de force de plaidoyer.

Indices d'effets et impacts futurs du projet

Les effets et impacts de l'intervention du projet sont perçus sous l'angle de l'amélioration de la situation des OSC et des médias partenaires, des changements induits sur la gouvernance foncière aux niveaux local et national.

Du côté des Organisation de la société civile

Grâce à l'intervention du projet, des voix d'organisations auparavant peu audibles auprès des décideurs ont pu être entendues. L'amplification des doléances de ces organisations par les radios partenaires a permis de trouver des solutions aux problèmes fonciers des intéressés. Les émissions ont contribué à booster la notoriété des certaines organisations et à diversifier leurs partenariats.



L'association des femmes de Bilbassi, sise dans la commune de Orkadiéré (Région de Matam), forte de 800 membres actifs dans l'agriculture et l'élevage. Malgré le rôle très important qu'elles jouent dans l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau des familles, ces femmes n'avaient pas accès aux terres aménagées réservées aux hommes. Pour pouvoir travailler, elles étaient obligées d'emprunter des lopins de terres auprès de leurs maris ou de louer, suivant les modalités de partage de la récolte. Ces parcelles empruntées ou louées, fertilisées par leurs soins, pouvaient leur être retirées à tout moment, avant même qu'elles ne rentabilisent leur investissement.

Grâce au partenariat avec la radio Jikke FM de Waoundé dans le cadre du projet, les femmes ont mis en place un CRC, pour revendiquer leur accès aux terres aménagées.

Dans le cadre d'un débat intitulé « Aménagements et accès des femmes à la terre », avec la SAED comme invité, les femmes ont axé leurs revendications pour un accès équitable aux aménagements et mis la SAED et le Conseil municipal devant leur responsabilité de gestionnaire des terres.

A la suite du débat, 15 ha ont été affectés aux femmes. Mais celles-ci ont trouvé la superficie affectée très insuffisante par rapport au nombre de membres qui risquaient de se retrouver avec des lopins qui ne permettent pas d'avoir des rendements. Elles ont alors décidé de poursuivre la lutte.

Devant l'indisponibilité de terres au niveau des aménagements, la SAED a proposé à l'association, comme solution alternative, le financement d'une unité de décortiquage du riz (déjà installé) dans le cadre du projet « naatal mbey ». Ainsi, quand les hommes auront fini de produire, les femmes achèteront la récolte pour décortiquer et commercialiser. Pour la

gestion de l'unité de décorticage, la SAED s'est engagée à envoyer trois femmes du GIE en formation.

L'expérience a favorisé une plus grande solidarité entre les membres de l'association qui disent « rechercher désormais le consensus dans toutes leurs décisions ». De bonnes perspectives économiques s'annoncent pour l'association, avec le développement de nouveaux partenariats avec la SAED, l'ANCAR et le PADER.

Du côté des médias

Dans les communications avec les responsables, les journalistes/animateurs des radios locales et des médias mainstream, il est invoqué une légitimité renforcée grâce aux émissions sur le foncier. Cette notoriété en hausse est plus manifeste au niveau local où les populations viennent de plus en plus vers la radio pour parler de leur situation. Les communautés encouragent les médias de poursuivre la dénonciation, pour pousser les autorités à faire plus attention. Séduites par la démarche, les populations de Bounkiling et de Tanaff (Région de Sédhiou) réclament leurs émissions auprès de la radio « Gaabu FM ».

Cette notoriété en hausse est également remarquée dans les rapports des médias avec les autorités locales. Pour la première fois à Orkadiéré, le Conseil municipal a convié la radio jikké FM de Waoundé au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour le vote du budget 2016, grâce au travail réalisé par celle-ci avec les CRC de jeunes de Diella et de femmes de Orkadiéré.

Les acteurs des médias locaux partenaires du projet se sont également renforcés au plan professionnel à travers l'amélioration des grilles des programmes, des compétences en matière de conduite de débats et d'investigations ainsi qu'une meilleure maîtrise thématique.

Au niveau des médias mainstream, il est noté au niveau des rédactions un mouvement de spécialisation des journalistes sur les questions foncières et budgétaires.

Dans le domaine des partenariats, de nouvelles opportunités ont été exploitées par les radios locales. Ainsi, la radio Kédougou FM, sur la foulée des émissions diffusées dans le cadre du projet, a eu l'opportunité de signer une convention de partenariat avec l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de Kédougou pour la production d'émissions sur l'éducation en s'inspirant des démarches TO et CRC.

Dans la même veine, la radio Mbour FM est en partenariat avec l'Agence Nationale de lutte Contre le Sida (ANCS) et Intrahealth. La démarche TO appliquée à la sensibilisation sur l'allaitement maternel, la lutte contre le paludisme et contre Ebola, etc. , a permis d'enregistrer des résultats probants (meilleure maîtrise des symptômes du paludisme et d'Ebola par les cibles, meilleure fréquentation des structures sanitaires, recul du taux d'automédication, etc.).

Sur la gouvernance foncière

Grâce à sa démarche faite de sensibilisation, d'interpellation/dénonciation, de discussions dans le cadre de débats inclusifs et de recherche, le projet a contribué à l'amélioration de la gouvernance foncière aux niveaux local et national.

Dans la commune de Orkadiéré (Région de Matam) où la conception traditionnelle de la terre est encore très vivace, l'exigence des populations pour plus de transparence dans la gestion foncière a amené les autorités municipales à adopter une pratique originale de publicité foncière. Celle-ci consiste à implanter des pneus sur la parcelle qui doit faire l'objet d'affectation pendant une semaine, dans le but d'informer les populations et de recueillir les éventuelles oppositions de personnes intéressées.

Dans la commune de Kédougou, un conflit de territorialité oppose la commune de Kédougou à celles de Bandafassi et Dimboli. Ces anciennes communautés rurales devenues communes avec la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation gardent toujours leurs limites territoriales fixées sur la base du nombre de villages, alors qu'elles ont changé de statut. Les limites des communes étant fixées au kilométrage, un décret devait intervenir pour fixer les limites des communes de Dimboli et Bandafassi. A cause de ce manquement, imputable à la réforme de l'Acte 3 qui n'est pas allée jusqu'au bout, la commune de Kédougou étouffe, au même titre que beaucoup de communes urbaines du Sénégal.

Dans la commune de Sédhiou, les autorités municipales n'avaient pas l'habitude de faire l'état des lieux avant d'opérer un lotissement. Cela a été à la base de beaucoup de litiges, dont celui opposant les femmes du CRC « Jikoo » à un Colonel. Les populations étant désormais mieux informées sur les procédures surveillent de plus près les opérations de lotissement. Cela pousse la Mairie à faire beaucoup plus attention, en faisant désormais l'état des lieux avant toute opération de lotissement.

De l'avis même du 1^{er} Adjoint au Maire, grâce aux émissions radio sur les procédures d'affectation de parcelles beaucoup de personnes ont régularisé leur parcelle au niveau du Service de l'Urbanisme.

Au niveau national, les dossiers publiés par ZIK FM et le Quotidien sur l'affaire des terres de l'aéroport, ont poussé les autorités étatiques à prendre des mesures visant à mettre fin aux mauvaises pratiques d'une mafia établie au sein de la haute administration. Après le limogeage de hauts responsables impliqués dans l'affaire et la destruction des constructions irrégulières qui constituaient une menace pour la sécurité aérienne, l'Etat vient d'annoncer le 10 Mai 2016 sa décision d'affecter au niveau de la commune de Ngor 6 ha aux personnes dont les maisons ont été démolies.

Insuffisances et faiblesses notées

La revue de l'approche globale du projet, des méthodologies utilisées, des sessions de renforcement des capacités, des campagnes de production, des partenariats et des dispositifs de suivi mis en place a révélé quelques faiblesses et insuffisances qui tiennent à :

- des manquements dans les mécanismes de partage du projet, qui ont laissé en rade les autorités locales des communes ciblées ainsi que les représentants des CRC ;
- des lacunes dans le dispositif de suivi-accompagnement des radios locales et des journalistes citoyens, faute de mécanismes de remédiation d'étape ;
- des insuffisances dans la préparation des CRC et des journalistes citoyens du fait de l'absence de formation sur le foncier et les techniques de communication (pour les CRC) et sur le montage vidéo et audio (pour les bloggeurs) ;
- la distorsion entre les documents techniques du projet et le budget.

NOS CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du projet « *Médias, Femmes et jeunes : coopérer pour un débat critique et inclusif sur la gouvernance du foncier au Sénégal* » a abouti à des résultats très satisfaisants.

Relativement à l'atteinte des objectifs, les réalisations du projet ont favorisé :

- la disponibilité de journalistes ayant une meilleure maîtrise des questions foncières, avec une tendance à la spécialisation chez certains professionnels des médias mainstream ;
- le traitement régulier des questions foncières au niveau des médias locaux et nationaux, la dernière en date étant le débat organisé par la radio Mbour FM le 15 Mai 2016 sur l'accès des femmes à la terre ;
- la mise à la disposition des citoyens d'informations pertinentes et documentées sur les questions foncières ;
- la participation active des citoyens dans le débat public sur l'exercice de leurs droits fonciers, la gestion transparente et équitable des ressources foncières ;
- la participation active des autorités locales, administratives, coutumières et d'autres acteurs de développement au débat sur les questions foncières ;
- un accès accru des femmes et des jeunes à la terre ;
- une veille dynamique et régulière sur l'application de la législation foncière, grâce au travail des journalistes investigateurs et des journalistes citoyens.

De manière générale, le projet a contribué au niveau des zones d'intervention, à une plus grande mobilisation des organisations de femmes et de jeunes autour de la défense de leurs droits fonciers et à une meilleure disposition des décideurs pour une gestion concertée des ressources foncières.

Toutefois, partant des faiblesses et insuffisances relevées, il nous semble utile de formuler quelques recommandations.

A l'endroit de l'IPAO

- ↪ Prévoir à l'avenir des mécanismes de partage du projet qui intègrent les autorités administratives, locales, coutumières et les acteurs locaux.
- ↪ Mettre en place à l'avenir un dispositif de suivi-accompagnement qui permette d'avoir des séquences de remédiation à la place des campagnes de production en continu.
- ↪ Intégrer dans le plan de formation des OSC une formation thématique sur le foncier et sur les techniques de communication.
- ↪ Intégrer dans le plan de formation des journalistes citoyens une formation sur les techniques de montage vidéo et audio.
- ↪ Veiller à l'avenir à la conformité du budget avec la planification opérationnelle.
- ↪ Faire de l'Observatoire sur la Gouvernance Foncière, notamment le site, un outil pour le suivi des engagements pris par les autorités et des processus de résolution qui se poursuivent, comme à Marsassoum et le dossier des terres de l'aéroport.
- ↪ Créer un forum autour des problèmes fonciers découlant de la communalisation intégrale et, sur la réforme foncière en cours.
- ↪ Encourager et encadrer les initiatives organisationnelles visant la poursuite du partenariat radio locale/OSC.

A l'endroit des médias

Médias mainstream

- ↪ Encourager la spécialisation sur les questions foncières des journalistes formés dans le cadre du projet.
- ↪ Consolider les acquis du projet en continuant à produire, à réaliser des dossiers sur les questions foncières et surtout, à faire le suivi des problèmes fonciers entrés dans le débat public.
- ↪ S'approprier les méthodologies du projet pour une application étendue à d'autres partenariats.
- ↪ Etablir des partenariats avec les médias locaux pour la réalisation d'émissions en coproduction.

Médias locaux

- ↪ Travailler à la poursuite du partenariat avec les CRC à travers un cadre regroupant la radio, les CRC partenaires et, élargie aux organisations ayant les mêmes revendications.

- ↳ Consolider les acquis du projet par la réplication des méthodologies et par une recherche plus poussée sur les enjeux liés au foncier.
- ↳ En rapport avec les OSC, mettre en place un dispositif de suivi des engagements des autorités.
- ↳ Maintenir les émissions sur le foncier dans la grille des programmes pour accompagner la dynamique de veille citoyenne sur les questions foncières.

Médias sociaux

- ↳ Assumer son autonomie et prendre des initiatives, sans avoir à toujours s'en référer à l'Ipao.
- ↳ Faire de la déontologie son bréviaire dans la collecte et le traitement de l'information.
- ↳ Se rapprocher des structures travaillant sur le foncier pour une alimentation des blogs.

A l'endroit des organisations de la Société civile

- ↳ Rester à l'état de veille pour maintenir la pression sur les autorités et autres acteurs de développement.
- ↳ Garder intact le réflexe de recours à la radio et, élargir le plaidoyer à d'autres organisations portant les mêmes revendications.
- ↳ Privilégier les processus négociés de recherche de solution aux démarches conflictuelles.

RAPPORT D'ÉVALUATION

I. Référentiels du projet (Axes généraux)

I.1. Contexte et objectifs du projet

Le projet « Médias, Femmes et jeunes : coopérer pour un débat critique et inclusif sur la gouvernance du foncier au Sénégal » est le fruit du Partenariat entre l'IPAO et la Délégation de l'UE à Dakar.

Lancé en 2014 pour une période d'exécution de deux ans, le projet mis en œuvre au Sénégal dans les régions de Kaffrine, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Sédhiou, Tambacounda et Thiès, le projet intervient dans une période où la gouvernance du foncier est marquée par un accès inéquitable des citoyens aux ressources foncières. Au regard de la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, les terres du domaine national sises en zone de terroir sont affectées aux membres de la communauté capables de les mettre en valeur, sans distinction aucune (sexe, âge, ethnies...). Cette égalité de tous pour l'accès à la terre est confirmée par l'article 15 de la Constitution de 2001. L'affectation peut être prononcée en faveur d'un membre de la communauté, ou de plusieurs membres regroupés en association.

Malgré ces dispositions, les modes de gestion traditionnelle de la terre basés sur l'héritage, le legs, le don et le prêt prévalent comme modalités d'accès au foncier. Ces modes d'accès qui privilégient généralement les hommes, continuent de s'imposer aux élus locaux chargés d'administrer le foncier. Selon une étude de GESTES, les femmes et les jeunes, qui représentent 60% de la population, accèdent à peine à 20% des ressources foncières. 94,53% des ménages possédant une terre ont pour chef un homme, et 5,4% ont pour chef une femme. Dans la région de Saint-Louis (Podor), une enquête menée par le Millenium Challenge Account (MCA) fait apparaître une occupation des terres par les hommes (80,6%) et seulement 19,4% pour les femmes. Non seulement les hommes sont plus nombreux à accéder à la terre, mais en plus, la superficie moyenne des terres par homme (6,9 ha) est deux fois supérieure à celle des femmes (3,4 ha). Le motif généralement avancé pour justifier cet état de fait est la faiblesse des revenus des femmes qui réduit leurs capacités à mettre en valeur les terres.

Les jeunes ne sont guère mieux lotis. A peine 25% d'entre eux ont un accès direct au foncier et, 54% n'exploitent la terre que par le biais des champs familiaux (source CONGAD). D'où la nécessité de mener une action d'information et de sensibilisation, afin de substituer à la légitimité traditionnelle (patrilignage et gérontocratie) la légitimité fondée sur le droit qui consacre l'égalité de tous ; et d'engager un débat sur les politiques foncières.

Dans le cadre du processus de réforme foncière, deux logiques s'affrontent, à savoir celle de la sécurisation des exploitations familiales portée par la société civile et celle de rentabilisation d'investissements structurants avec la création de droits réels vers laquelle l'Etat semble s'orienter. Une négociation s'impose dès lors entre ces acteurs. Or, le débat sur la réforme qui vise pourtant la reconnaissance des droits des particuliers sur la terre, tout en prenant en compte l'intérêt général, reste cantonné au niveau des experts, des technocrates et des politiques. Cela limite les chances d'une appropriation populaire de la réforme. Aussi convient-il d'élargir le débat aux citoyens. Mais ces derniers sont assez peu au fait des enjeux de cette réforme. Pour qu'un débat véritable puisse s'instaurer, il faudrait au préalable, combler le déficit d'information des populations sur la question, et donner à celles-ci les moyens de s'exprimer et faire entendre leurs voix.

Les médias, traditionnels comme nouveaux, ont un rôle crucial à jouer, et ce à différents niveaux. Ils sont les mieux à même d'informer les acteurs et citoyens, non pas seulement sur les enjeux de la réforme, mais aussi sur la législation foncière. Par ailleurs, en alimentant le débat, en le relayant et en amplifiant les points de vue des citoyens, les médias contribuent à l'instauration d'un débat inclusif.

L'action est le produit d'une réflexion entre l'IPAO, ses partenaires et les cibles de projets menés au Sénégal au cours des 7 dernières années (médias nationaux, radios communautaires, OSC et OCB). Elle s'appuie sur les expériences et résultats desdits projets qui ont visé, à travers l'information et la communication, une participation accrue des citoyens à la gouvernance, davantage de transparence dans la gestion des ressources publiques et notamment, un meilleur accès des femmes à la terre.

S'inscrivant dans cette dynamique, l'objectif général du projet est de développer une information et une communication citoyennes sur les enjeux et la politique du foncier au Sénégal pour et par les femmes et les jeunes.

De manière spécifique, l'action visait à :

- renforcer les capacités des médias à informer en profondeur les citoyens sur les enjeux de la réforme et les droits et devoirs en matière foncière et les droits et devoirs en matière foncière ;
- élargir le débat public et médiatiser les initiatives favorisant un exercice accru de leurs droits fonciers par les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes ;
- faciliter la mise en place d'un dispositif d'information, de veille et de contrôle de l'application des lois sur le domaine foncier pour et par les acteurs non étatiques et les citoyens.

1.2. Résultats attendus par objectif spécifique

Les résultats attendus étaient les suivants :

OS 1 : Renforcer les capacités des médias à informer en profondeur les citoyens sur les enjeux de la réforme et les droits et devoirs en matière foncière et les droits et devoirs en matière foncière.

R1.1 : Les journalistes maîtrisent davantage les enjeux liés au foncier et de la réforme en cours.

R2.1 : Davantage d'informations pertinentes et documentées sur ces sujets sont produites et diffusées par les médias.

R3.1 : Les citoyens sont mieux informés sur les enjeux du foncier et connaissent davantage leurs droits et devoirs en la matière.

OS 2 : Elargir le débat public et médiatiser les initiatives favorisant un exercice accru de leurs droits fonciers par les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes.

R1.2 : Les citoyens s'expriment sur les problèmes rencontrés dans l'exercice de leurs droits fonciers ; leurs préoccupations et points de vue sont relayés par les médias et pris en compte dans le débat.

R2.2 : Des mécanismes efficaces d'interpellation des élus et autorités locales sont expérimentés.

R3.2 : Les demandes citoyennes sont répertoriées et coordonnées pour alimenter le processus de réforme foncière.

R4.2 : De bonnes pratiques et expériences innovantes en faveur de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, sont médiatisées et partagées à l'échelle nationale.

OS 3 : Faciliter la mise en place d'un dispositif d'information, de veille et de contrôle de l'application des lois sur le domaine foncier pour et par les acteurs non étatiques et les citoyens.

R1.3 : Les citoyens et ANE participent activement à la veille sur l'application des lois.

R2.3 : Les cas de violation et de non application de la législation foncière sont signalés grâce à des mécanismes d'alerte alimentés conjointement sur les réseaux sociaux.

R3.3 : Les médias locaux et nationaux exercent une veille sur la prise en compte par les élus, des problèmes spécifiques du foncier.

Durant la phase de mise en œuvre du projet, des activités de plaidoyer, de renforcement des capacités et de production d'informations sur la gouvernance foncière ont été initiées. Au terme de la période de mise en œuvre de l'action, l'IPAO s'est engagé dans un exercice d'évaluation externe finale.

II. Objectifs, méthodologie et justification de l'évaluation

II.1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Conformément aux Termes de Référence, l'évaluation a pour objet d'apprécier la pertinence et l'efficacité de l'action, ses effets et impacts et, les conditions de sa durabilité.

Il s'agit de porter une attention particulière aux résultats qualitatifs et à l'impact du projet, notamment sur la capacité des acteurs (médias, OSC) à agir sur les mécanismes de la gouvernance foncière par leur action de veille, de monitoring et de plaidoyer et, sur la

création de conditions propices à l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal (élargissement et approfondissement du débat public sur des enjeux citoyens, amélioration du contrôle participatif sur la gestion des ressources foncières, amélioration de la transparence et de la redevabilité des élus, etc.).

En outre, la mission consiste à apprécier dans quelle mesure la mobilisation des OSC, le renforcement des médias ainsi que la collaboration entre ces deux catégories d'acteurs clés du projet, ont contribué à **améliorer l'image des médias et leur rôle en matière de veille sur la gouvernance foncière**.

Partant de ces objectifs, l'évaluation a été menée suivant une méthodologie participative et itérative, prenant en compte la dimension genre, suivant différentes étapes.

- Revue documentaire

Elle a consisté en l'exploitation de divers documents relatifs au projet tels la proposition technique, les rapports de formation, le rapport narratif intermédiaire, les rapports d'analyse des productions et des dossiers d'investigation.

- Entretiens informatifs

Il s'est agi d'échanges informels avec le Chef de projet avant la phase de collecte des données de terrain, pendant toute la période de collecte et de traitement des données jusqu'au dépôt du draft du rapport. Ces séries d'entretiens ont permis d'avoir des informations complémentaires sur le contenu de la mission, sur les options du projet concernant le choix des partenaires de mise en œuvre, l'intégration des méthodologies, l'avis du Chef de projet sur des points de vue exprimés par des décideurs, etc.

- Choix de l'échantillon

Compte tenu du temps imparti à la collecte des données de terrain (14 jours) et de la difficulté des déplacements par transport en commun, notre option a été de cibler 50 % des radios locales partenaires (soit 5 au total sur les 10), en veillant cependant à ce que les enjeux fonciers différenciés des zones éco géographiques soient pris en compte. L'autre critère dans le choix était de ne pas reprendre des cas qui étaient déjà traités dans le rapport de capitalisation de 2014.

Ainsi pour la zone Nord, le choix a porté sur la radio Jikke FM, implantée dans la vallée du fleuve Sénégal (Région de Matam) et la radio Jaabi Jula FM de Thiél implantée dans la zone sylvo pastorale (région de Louga).

Au Sud-est, la radio Kédougou FM implantée dans une zone d'exploitation minière (Région de Kédougou) a été choisie.

A la zone centre, le choix a porté sur la radio Mbour FM implantée dans une zone touristique (Région de Thiès).

Dans la zone Sud, la radio Gaabu FM (Région de Sédhiou) a été ciblée.

Pour chaque radio locale ciblée, les deux OSC partenaires (sauf Mbour FM) ont été interviewées à travers des focus group et des entretiens individuels, soit 8 CRC au total.

Pour ce qui concerne les médias ayant participé aux campagnes d'investigation, l'option a été d'évaluer 100 % par l'envoi de questionnaires.

Pour les journalistes parlementaires (100 %) et les journalistes citoyens (2/4).

- Conception des outils de recueil de données

Pour les besoins du recueil des données relatives à la mise en œuvre du projet, différents outils ont été conçus et partagés avec l'IPAO pour validation (guide d'entretien CRC, guide d'entretien radio locale, questionnaire journaliste d'investigation, questionnaire journaliste

parlementaire, questionnaire journaliste citoyen, questionnaire mentor journalistes parlementaires).

- Collecte des données de terrain

La mission de collecte des données de terrain s'est rendue successivement dans les régions de Louga, Matam, Kédougou, via Bakel et Tamba et, Sédhiou via Kolda. A travers des focus group, entretiens individuels en tête à tête ou par téléphone, les membres et responsables des CRC, les responsables de radios locales et des décideurs ont été interviewés.

- Exploitation et traitement des données collectées, avec la conception préalable du masque de saisie.
- Production du rapport provisoire et soumission à l'IPAO pour observations
- finalisation et dépôt du rapport final d'évaluation, après intégration des observations de l'Ipao.

II.2. Contraintes et limites

La principale contrainte notée dans l'exécution de la mission a été l'utilisation des moyens de transport en commun comme moyen de déplacement. Cela a impacté sur le niveau d'autonomie dans la planification opérationnelle. Les pertes de temps liées à l'attente au niveau des gares routières se sont répercutées sur les temps de récupération.

A Kédougou, les entre en focus group prévus avec les CRC de femmes n'ont pu être organisés, du fait de leur absence du territoire communal durant la période de collecte des données. En effet les membres du Réseau des femmes de Kédougou et du Comité GED étaient à Dakar pour les besoins de la FIARA. Les entretiens avec les responsables ont été réalisés au téléphone.

Pour ce qui est de la collecte des informations auprès des journalistes des journalistes d'investigation et du mentor en journalisme parlementaire, nous avons noté un taux de retour des questionnaires de l'ordre de 28,57 %.

III. Analyse et appréciation des résultats du projet

III.1. Appréciation des résultats quantitatifs

Tableau 1 : Réalisations du projet

OS 1 : Renforcer les capacités des médias à informer en profondeur les citoyens sur les enjeux de la réforme et les droits et devoirs en matière foncière et les droits et devoirs en matière foncière.				
Activités réalisées	Période de réalisation	Prévu	Extrant	Taux réalisation %
Atelier de formation des radios locales en animation de débats sur le foncier.	15-18 avril 2014	1 session pour 14 journalistes	14 journalistes formés, dont 4 femmes	100 %
Atelier de recyclage en journalisme d'investigation	18-19 juin 2014	1 session pour 14 journalistes	14 journalistes (mentors compris), dont 4 femmes (2 radios et 5 presse écrite)	100 %
Réalisation de briefings thématiques à l'intention des journalistes	Août 2014	3 briefings thématiques	2 briefings réalisés sur les 3 prévus	66,66 %
Campagne de production de débats des radios locales sur le foncier	Juillet-Septembre 2014	33 débats	33 débats réalisés	100 %
Organisation d'une campagne de production de reportages d'investigations sur le foncier	Juillet-Septembre 2014 Juillet-Septembre 2015	30 dossiers d'investigation à produire	- 12 dossiers d'investigation produits en 2014. - 14 dossiers d'investigation produits en 2015.	86,66 % <i>Pour des problèmes de conformité et de qualité un média a été éliminé de la campagne 2015.</i>
OS 2 : Elargir le débat public et médiatiser les initiatives favorisant un exercice accru de leurs droits fonciers par les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes.				
Campagne de production et diffusion d'émissions sur la base de témoignages oraux sur le foncier	Juin-Septembre 2014	24 productions TO à diffuser	27 productions TO diffusées.	112,5 %
Production d'un document de capitalisation	Janvier 2015	1 document de capitalisation à produire et à partager.	1 document de capitalisation transmis à la CNRF et à l'UE et partagé avec certains acteurs travaillant sur le foncier.	100 %
Forum national d'échanges sur la réforme et la gestion des ressources foncières au Sénégal (Lancement du Projet).	13-14 mars 2015	1 forum	Plus de 30 participants nationaux et locaux, dont 40,54 % de femmes	100 %
Campagne de production de débats TV	Mai 2015 pendant le Forum Foncier Mondial	2 débats télévisés	1 débat télévisé réalisé.	50 %
Séminaire national sur le niveau et la qualité de l'information sur le foncier	6-7 mai 2015	1 séminaire	35 participants	100 %
Production de films de capitalisation	-	3 films de capitalisation à produire et	3 films réalisés et diffusés en ligne	100 %

		diffuser en ligne.		
Atelier d'évaluation des campagnes d'investigation	4-5 décembre 2014		Atelier réunissant 14 journalistes et analysant 14 dossiers avec la participation de pairs universitaires	100 %
Réalisation de témoignages vidéo	Août -Octobre	28 témoignages vidéo à produire	25 témoignages vidéo réalisés	89 %
Campagne CRC	2014 et 2015	72	60 productions réalisées	83 %
Foras régionaux de restitution sur l'accès des femmes et des jeunes et la réforme foncière	Linguère : 25 avril 2015 Vélingara : 29 octobre 2015	- 2 foras de restitution. - 35 participants par forum.	2 foras organisés Mobilisant 72 participants à Linguère et 50 à Vélingara	100 % Nombre de participants supérieur aux prévisions, grâce aux partenariats.
Couverture de la session parlementaire	Décembre 2015	50 envois à réaliser	- 5 journalistes mobilisés. - 53 envois enregistrés.	106 %
Atelier d'évaluation des campagnes de production	16-17 Mars 2016	1 atelier d'évaluation participative à tenir.	- Atelier tenu avec 30 participants, - Plus d'une centaine de productions évaluées.	100 %
OS3 : Faciliter la mise en place d'un dispositif d'information, de veille et de contrôle de l'application des lois sur le domaine foncier national pour et par les acteurs non étatiques et les citoyens.				
Mise en place d'un Observatoire de la gouvernance foncière		1 Observatoire de la gouvernance foncière	1 Observatoire mis en place en partenariat avec le CRAFS (en phase d'alimentation). L'animation de l'Observatoire est assurée par le CNCR et l'IPAO, avec l'appui des membres du CRAFS.	100 %
Atelier de formation des OSC sur le journalisme citoyen	23-26 septembre 2014	12 membres d'OSC à former sur le journalisme citoyen.	12 membres d'OSC, dont 4 femmes formés	100 %
Fourniture d'équipements de signalement	Septembre 2014	12 tablettes à mettre à disposition.	12 journalistes citoyens dotés de tablettes	100 %
Organisation d'une campagne de production d'information citoyenne	Septembre-Décembre 2014	12 blogs à créer et alimenter.	- 12 supports créés (blogs, pages facebook, etc.)	100 %

			- 162 articles textes, 259 tweets, 158 images dont 8 cartes dynamiques, 42 vidéos et 7 podcast, soit au total 628 posts multimédia publiés la première année.	
--	--	--	---	--

L'exploitation du tableau révèle un pourcentage de réalisation des activités du projet qui avoisine 98 %. Ces résultats sont le produit d'une planification opérationnelle rigoureuse, impliquant toutes les parties prenantes au projet (médias, OSC de femmes et de jeunes, institutions de recherche, organisations faîtières, etc.). Des produits ayant un caractère fortement stratégique pour l'atteinte des objectifs sont notés, dont entre autres:

- 1 Observatoire sur la gouvernance foncière mis en place en partenariat avec le CRAFS ;
- 12 blogs créés et régulièrement alimentés par des journalistes citoyens préalablement formés et dotés de tablettes ;
- 1 document de capitalisation transmis à la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CNRF), à l'UE et partagé avec des acteurs travaillant sur les questions foncières ;
- 1 Observatoire sur la gouvernance foncière créé en partenariat avec le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) et, disposant d'un site web ;
- 27 productions de témoignages oraux, 25 témoignages vidéo réalisés, 1 débat télévisé lors du Forum foncier mondial, 3 films de capitalisation réalisés et diffusés en ligne, 33 débats diffusés au niveau des radios locales, 12 dossiers d'investigation produits par les médias mainstream (écrite et parlée), 60 productions CRC ;
- 12 membres d'OSC formés sur le journalisme citoyen (dont 4 femmes), 14 journalistes des radios locales formés sur les techniques d'animation de débat et sur la législation foncière, 14 journalistes des médias nationaux (dont 4 femmes) formés en journalisme d'investigation.

Toutefois, il semble que des contraintes budgétaires aient empêché la réalisation à 100 % de certaines activités, notamment les débats télévisés, les productions CRC, les briefings thématiques, les témoignages vidéo et même l'appui à la production octroyée aux CRC jugée insuffisante par les bénéficiaires. Cette situation dénote un manquement dans le travail de planification du projet. Il nous semble que les réaménagements budgétaires opérés en dernier lieu n'aient pas été correctement répercutés (diminution du volume des activités) dans le document de projet et le cadre logique, qui servent de référence en matière d'évaluation technique.

III.2. Pertinence et efficacité du projet

III.2.1. Pertinence de l'approche du projet

Radio locale/OSC : un partenariat gagnant

La mise en relation radio locale/OSC favorisée par les méthodologies utilisées par le projet a été mutuellement avantageux pour les citoyens réunis autour des CRC et pour les radios locales.

Du côté des OSC, la quasi absence d'une culture d'utilisation des médias a pendant très longtemps constitué un handicap dans la communication des citoyens avec les décideurs. La voix des citoyens ne trouvait pas d'écho auprès de ces autorités qui, elles-mêmes, avaient du mal à faire passer leurs messages auprès des populations. L'accès plus facile des citoyens à la radio a donné plus de résonance à des voix peu audibles auparavant et, favorisé l'instauration d'un dialogue fécond au niveau local. Cela est attesté par les témoignages de membres de l'ASC Wu-tang Club de Kédougou qui par une interpellation des autorités locales à travers une production diffusée à la radio, ont vaincu les réticences du Maire qui rechignait à parler du foncier tant que la situation n'est pas clarifiée par l'audit qu'il a commandité. Suite à la diffusion, le Maire a demandé à rencontrer le président de l'association des jeunes à qui il a reproché de n'avoir pas pris contact directement avec la municipalité, au lieu d'aller parler à la radio.

A travers ses émissions, la radio a contribué à l'information, à la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et, à encadrer leur mobilisation pour la résolution des problèmes, comme en témoignent les propos de **(Thié) : « On n'avait pas pu trouver de solution à ces problèmes avant notre collaboration avec la radio, car nous ne connaissions rien des lois qui régissent le foncier, encore moins sur la réforme foncière. Les autorités locales ne donnaient pas d'information sur la gestion foncière, ce n'était pas transparent ».**

Grâce à la radio, des groupes autrefois inhibés prennent désormais la parole et participent au débat. Les témoignages de Mme Amy Coly, vice-présidente de Jikoo de Sédhiou sont assez illustratifs à ce propos **« Grâce à ce projet, j'ai parlé pour la première fois à la radio. Ce jour-là, je tremblai en entrant ici ».**

A propos du litige foncier qui oppose les femmes de l'association Jikoo à un Colonel, **« ...Nous n'avons pas encore trouvé de solution pour ce problème qui dure depuis 2006, mais au moins les gens ont pu en parler publiquement à la radio ; ce que nous n'avions jamais osé faire avant ».**

La collaboration avec la radio a boosté la crédibilité des CRC au plan interne, grâce au renforcement de la solidarité entre les membres comme l'illustrent les propos de Mme Haby Diallo, Secrétaire de l'association Jikoo : **« Avant ces émissions, il arrivait qu'on convoque une réunion et que personne ne vienne. Maintenant, les gens viennent en masse ; il y a plus de solidarité entre les membres »** et au plan externe avec une notoriété en hausse d'après Mr Aliou Dabo, Pdt AJPDD qui déclare **« La radio a boosté la reconnaissance de notre association. Elle a donné écho à une voix qui ne portait pas auprès**

des décideurs qui désormais, collaborent avec l'Alliance dans la sensibilisation pour la collecte de la patente et la gestion des ressources forestières et halieutiques».

Du côté de la radio, on note un enrichissement par des contenus thématiques plus mobilisateurs, parce que reflétant les préoccupations des citoyens. La qualité renforcée des contenus a suscité un plus grand intérêt et une meilleure collaboration des auditeurs, qui font des suggestions sur les contenus des programmes. L'amélioration de la grille des programmes et l'appropriation de la radio par les auditeurs renforcent sa légitimité et son ancrage communautaire.

Ce nouveau rôle de facilitation du dialogue entre les décideurs et les citoyens a contribué à booster la notoriété des radios locales, au point que les autorités locales de Orkadiéré ont convié pour la première fois la radio Jikke FM de Waoundé au débat d'orientation budgétaire 2016. Il en est de même des populations de Bounkiling et de Tanaff, qui réclament elles aussi leurs émissions auprès de la radio Gaabu FM de Sédhiou.

Une articulation cohérente des méthodologies et, des niveaux local et national.

L'approche du projet privilégie un plaidoyer spécifique portant sur des problèmes fonciers préalablement identifiés. Pour ce, le projet a adopté une démarche graduelle en plusieurs échelles :

Production de témoignages oraux

Le projet commence par la production de témoignages oraux, pour sensibiliser le public sur la situation de personnes généralement marginalisées, qui n'ont pas accès au débat. L'objet est d'agir sur la conscience collective pour créer un choc émotionnel qui permet à la communauté de prendre conscience de la situation de ces personnes.

Réalisation de débats

Une fois le problème identifié avec précision et la communauté sensibilisée, un débat est organisé autour de la question, avec un ciblage précis des acteurs qui tournent autour du problème.

Production d'émissions CRC

Le principe du CRC est d'influencer l'agenda de la radio, en la poussant à prendre en compte dans sa programmation le problème spécifique de l'association. Les émissions CRC contribuent à l'amplification du problème et boostent la participation du public au débat. Dans certains cas, comme à Kédougou, ils imposent le débat aux autorités par le biais de l'interpellation.

Réalisation de dossiers d'investigation

Pour ce qui concerne les problèmes fonciers locaux ayant une ramification nationale, tel dans le cas des attributions de terres à grande échelle (ATGE), les médias mainstream sont mis à contribution à travers la réalisation de dossiers d'investigation. Cette démarche

d'amplification permet de sensibiliser les autorités nationales sur des problèmes fonciers locaux qui, le plus souvent, ont leur source dans des décisions prises ou impulsées par les autorités étatiques.

Exemple de Diogo avec la Compagnie minière « Grande Côte Opération » qui exploite le zircon.

Promotion du journalisme citoyen

Conscient du fait que, malgré leur bonne volonté, les médias ne peuvent pas consacrer suffisamment d'espace aux organisations de la société civile du fait de contraintes d'ordre commercial, le projet a mis à la portée de celles-ci des mécanismes alternatifs de communication à travers la formation à la création de blogs et sur le foncier. Cet outil mis à leur disposition, a permis aux OSC d'exercer une veille active sur l'application de la législation foncière et de dénoncer les pratiques irrégulières et/ou non équitables préjudiciables aux citoyens.

III.2.2. Efficacité des activités de renforcement des capacités

Dans le cadre du projet, les médias locaux et nationaux ainsi que les organisations de la Société civile ont bénéficié de formations sur la thématique du foncier, les techniques d'animation de débat, sur le journalisme d'investigation et le journalisme citoyen. Les effets de ces formations sur les pratiques des cibles sont analysés sous l'angle des médias et des organisations de la société civile.

▪ Renforcement des capacités professionnelles des médias

L'amélioration du niveau professionnel des médias résultant du renforcement des connaissances thématiques et techniques des acteurs, s'analyse à travers la qualité des productions. L'exploitation des rapports d'évaluation par genre des productions fournit les renseignements ci-après.

Concernant les témoignages oraux

De manière générale, les productions ont révélé un effort de mise en conformité avec le genre. Enregistrant la meilleure note avec 71,5 sur 100, la radio Pénc mi FM de Fissel (Région de Thiès) semble avoir montré plus de maîtrise, avec un choix pertinent du narrateur et des personnes ressources, une bonne qualité technique, les problèmes exposés et des solutions envisagées.

Néanmoins, les évaluateurs ont relevé divers manquements qui témoignent d'un déficit réel de

maîtrise du genre. Il est souligné entre autres :

- une superposition de témoignages dans plusieurs productions, notamment celle de Giggi Sembe FM qui ne respecte pas le genre TO (47,5 sur 100) ;
- des interviews à la place de la narration dans la plupart des productions, dénotant un manque de préparation du narrateur;

- une focalisation des productions sur l'accès à la terre au détriment du contrôle sur la ressource, de la symbolique et des représentations sociologiques liées à la terre ;

Les constats faits par les évaluateurs sur le genre TO sont confirmés par les acteurs des médias interrogés. Ils déclarent s'être enrichis d'une méthodologie pratique et efficace qui leur permet d'améliorer leur pratique.

Toutefois, ils estiment rencontrer des difficultés dans la démarche du TO, notamment pour ce qui concerne le choix de la personne (narrateur), le choix des éléments de l'entretien (login) et l'intervention de la personne interpellée dans le témoignage.

L'agencement de tous ces éléments semble poser problème.

Ainsi, les acteurs sollicitent une session pratique de renforcement sur la méthodologie du TO, avec des exercices pratiques de simulation au cours de la formation.

Concernant les débats

Les productions « débat » de huit radios locales ont fait l'objet d'analyse. Les thématiques abordées sont relatives à l'accaparement des terres, à l'accès des femmes et des jeunes à la terre, à la spoliation et à la spéculation.

Notées entre 68 sur 95 (Kédougou FM) et 43 sur 95 (Tim-Timol FM), les évaluateurs ont perçu de bons points dans la maîtrise du genre par les radios, notamment au niveau de la radio Kédougou FM où l'on relève une bonne maîtrise du débat par la présentatrice, un choix judicieux des personnes ressources, une maîtrise du sujet, des relances qui permettent un débat intéressant et l'intervention de personnes ressources au téléphone qui a apporté beaucoup de vivacité à l'émission.

Cependant, des cas patents de non respect du genre sont relevés dans la production débat de Giggi Sembe FM (Saraya) où on est plus en présence d'un énoncé de doléances des membres d'un GPF qu'un cadre d'échanges. Avec Tim-Timol FM (Ourosogui), il est noté une juxtaposition d'interviews de femmes sur les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs activités agricoles. Dans ce « débat », les différents acteurs ne sont pas sur le même plateau. En résumé, les principales faiblesses notées sur les productions débat sont :

- le déficit de préparation perçu dans beaucoup de débats, reflété par un choix pas toujours judicieux des invités. Ce qui n'a pas toujours permis d'avoir des points de vue divergents ;
- l'absence de conducteur thématique dans certains débats, avec beaucoup de va-et-vient du présentateur ;
- le défaut de maîtrise du sujet par le présentateur dans certains débats ;
- les questions foncières pas suffisamment abordées sous l'angle de la réforme foncière.

Seule la radio Sédor FM a pu créer ce lien dans sa production ;

- la valeur économique de la terre exclusivement mise en exergue dans les débats, à l'exclusion de la valeur sociologique/symbolique (déficit de maîtrise des enjeux liés au foncier.

Le débat est une conversation où les invités interagissent naturellement. Le présentateur doit éviter une distribution automatique de la parole et, écouter attentivement les débatteurs pour pouvoir faire des relances.

Dans le traitement des questions foncières, le véritable enjeu n'est pas dans l'accès des femmes et des jeunes à la terre, mais dans l'autorité qu'exercent ceux-ci sur la ressource foncière. Par conséquent, le journaliste doit aller au-delà de l'accès pour se projeter sur l'aspect contrôle, qui confère au titulaire un pouvoir juridique sur la terre.

Le journaliste a aussi la responsabilité de bien se documenter, pour avoir une bonne maîtrise de son débat.

Pour remédier ces lacunes, il convient de faire bénéficier aux journalistes des radios locales d'une session de recyclage sur les enjeux du foncier dans le contexte de l'Acte 3 de la décentralisation et de la réforme foncière en cours et, sur les techniques d'animation de débat.

Concernant les émissions CRC

Sur le format CRC, les radios Tim-Timol FM, Sédor FM, Koungheul FM, Giggi SembeFM, Endham FM, Kédougou FM, Pénc mi FM, Jaabi Julia FM et Gaabu FM ont produit chacune trois émissions, soit 24 émissions analysées.

L'évaluation a porté sur le respect de la thématique, le respect de la méthodologie de réalisation de l'émission, la qualité éditoriale et la qualité technique.

Notées entre 69 sur 100 (Sédor FM) et 55 sur 100 (Kédougou FM), les productions sont jugées, de manière générale, comme étant de grande qualité au plan technique et de la réalisation. Elles présentent une valeur informationnelle très appréciable dans leur contenu. Les questions évoquées et le choix des personnes ressources sont pertinents dans la plupart des productions.

Toutefois, quelques faiblesses sont relevées dans certaines productions. Il s'agit, entre autres :

- d'une absence de logique thématique continue dans certaines productions, qui fait qu'on ne parvient pas à comprendre quel est le problème qu'on cherche à régler ;
- de profils d'invités parfois inappropriés ;
- de maladresses liées à la pratique du présentateur (des questions suggestives qui reflètent la position de l'animateur);
- d'un recours parfois à des experts qui n'ont pas d'emprise sur la solution du problème.

Les suggestions faites pour les débats sont valables pour les magazines CRC.

Concernant les investigations

Il s'est agi d'analyser les dossiers d'investigation en radio et en presse écrite.

Pour les investigations radio, les radios ZIK FM et RFM ont présenté chacune deux émissions.

L'évaluation a porté sur le respect des thématiques, le respect de la méthodologie de réalisation d'une investigation, la qualité éditoriale et la qualité technique.

Les notes attribuées varient entre 46,5/85 (ZIK FM) et 43,5/85 (RFM). Les sujets traités par les deux investigations (accaparement des terres, expropriation, conflit entre le droit coutumier et le droit moderne, Non accès des femmes à la terre), présentent un intérêt réel et actuel pour le foncier.

Pour les investigations radio, les faiblesses majeures relevées sont :

- les investigations ne font qu'effleurer le problème soulevé et, reflètent le manque de patience (conditionné par le temps imparti) et/ou de courage de l'investigateur ;
- une investigation qui démarre comme un reportage et qui diffère la présentation de la problématique.

Pour ce qui concerne les investigations en presse écrite, les articles évalués ont été publiés par les quotidiens Populaire, Sud Quotidien, Wal Fadji et le Quotidien.

De manière générale, les investigations ont été bien menées et, les journalistes ont fait un gros effort pour rencontrer le maximum possible de personnes intéressées par les sujets abordés.

Des difficultés sont cependant notées, dont la principale réside dans la restitution qu'en ont faite les différents reporters (problème de maîtrise de la langue française).

De manière générale, le reportage n'est pas bien maîtrisé. C'est plutôt le genre hybride mi-reportage, mi-compte rendu qui a prévalu sur l'essentiel des travaux.

L'Interview est le genre le plus absent de l'ensemble des travaux. Or, une interview avec la « bonne personne » aurait favorisé une meilleure compréhension des problématiques.

Malgré la session de recyclage dont ont bénéficié les journalistes d'investigation, la maîtrise des genres éditoriaux continue de poser problème. Cela doit pousser à réfléchir sur l'assimilation des contenus de formation par les journalistes et l'efficacité du dispositif de « mentoring » dans la rédaction.

▪ Disponibilité de journalistes citoyens engagés animant des blogs

La formation de 12 membres d'OSC sur le journalisme citoyen et sur comment créer et gérer un blog, suivie d'une mise à disposition de tablettes a permis à ceux-ci de créer 12 supports alternatifs de communication (blogs, pages facebook, etc.) et de les animer.

Traitant de diverses thématiques liées au foncier, ces supports ont publié en 2014 dans le cadre du projet 162 articles textes, 259 tweets, 158 images dont 8 cartes dynamiques, 42 vidéos et 7 podcast, soit au total 628 posts multimédia publiés sur la thématique du foncier. Ces résultats traduisent une efficacité de la formation reçue.

Cependant, des difficultés ont été soulignées par les journalistes citoyens :

- formation qui a permis d'avoir les notions de base en blogging, mais incomplète faute de suivi après la création des blogs ;
- hostilité de certains journalistes professionnels, même si Mme Khady Diouf, gestionnaire du blog femmesinfoniayes.blogspot.com soutient bénéficiaire d'informations à chaud et de reportages d'un journaliste de Thiès Infos ;
- problèmes d'accès à l'information, notamment durant les conférences de presse où il leur est difficile de décrocher une interview faute de badge et de carte professionnelle ;
- manque de maîtrise des techniques de montage vidéo et audio.

Les blogs créés et alimentés par des bloggeurs constituent une véritable alternative pour l'information des populations qui n'ont pas toujours accès aux médias traditionnels. De par leur travail qui est porteur d'enjeux, ces journalistes d'un type nouveau commencent à bénéficier d'une certaine reconnaissance. C'est ainsi que grâce à ses publications, Macky Gassama vivant dans une zone de forte migration, a été invité à un atelier organisé à la Fondation Konrad Adenauer sur la couverture des migrations.

Toutefois, pour leur développement des blogs et de leur pérennité, l'Ipao doit mettre en place un dispositif de formation continue par le suivi des publications des bloggeurs, accompagné de feedback pour corriger les manquements au plan technique et thématique. Une formation aux techniques de montage vidéo et audionumérique constituerait un plus dans l'amélioration des performances de ces bloggeurs.

Néanmoins, les journalistes citoyens se doivent d'assumer leur autonomie en prenant des initiatives, sans toujours devoir s'en référer à l'Ipao.

III.2.3. Efficacité des méthodologies et formats journalistiques utilisés par le projet
L'utilisation séparée, voire de manière combinée des méthodologies du TO, du CRC, du débat et de l'investigation dans des processus de résolution de problème a permis d'aboutir à des résultats très importants, en termes de changements. Les exemples ci-après sont illustratifs de l'efficacité de ces méthodologies et de l'approche du projet.



Le Réseau des femmes pour le développement de Kédougou (RFDK), constitué de 6.800 membres, dont 50 hommes répartis en 126 GIE actifs dans le commerce, l'agriculture, l'élevage et la transformation des céréales locales. Bénéficiant d'un financement de leur projet d'aviculture et de maraîchage, les femmes du Réseau ne disposaient pas de terre où planter les unités. Malgré beaucoup de démarches auprès des autorités de la commune,

elles n'ont pu bénéficier d'une parcelle. Las d'attendre, le partenaire avait menacé de retirer le financement.

Dans le cadre du partenariat avec la radio Kédougou FM, les femmes du Réseau ont organisé un thé débat au cours duquel elles ont passé en revue leurs difficultés. Enregistré sous format TO, l'élément a été diffusé à la radio, afin de sensibiliser les autorités et les populations sur la situation des femmes du Réseau. Dans l'émission, elles ont mis l'accent sur la situation de certaines d'entre elles qui, faute de disposer de terres pour cultiver, sont obligées d'aller vers les sites d'orpillage pour trouver de quoi nourrir leur famille. Ces déplacements impactent sur la situation des enfants, qui abandonnent parfois l'école du fait du séjour prolongé de leurs mamans au niveau des « diouras ».

Elles ont également fait cas dans l'émission TO du financement qu'elles avaient acquis auprès d'un partenaire pour faire de l'aviculture et du maraîchage et qu'elles risquaient de perdre faute de parcelle.

Suite à la diffusion du TO, un particulier sensible à la situation des femmes, leur a prêté un lopin de terre pour implanter le poulailler et le jardin maraîcher qui marchent bien.



A la suite de l'émission, les femmes du Réseau ont pu, dans le cadre d'un débat CRC organisé à la radio, discuter de leur situation avec le Maire et le Directeur des Domaines. Cette émission leur a permis d'avoir plus d'informations sur les procédures de demandes de parcelles et des engagements du Maire.

Depuis lors, elles ont déposé des demandes de parcelles dans leurs communes respectives et le Réseau envisage de mettre en place un comité de suivi des demandes introduites par ses membres.



L'investigation favorise l'articulation des échelles locales et nationales, en donnant plus d'ampleur à des problèmes fonciers locaux qui ont pour origine des décisions impliquant l'Etat ou dont la solution nécessite l'intervention des autorités étatiques.

C'est le cas avec les 26.000 ha de la réserve de Ndiel (Région de Saint-Louis) attribuée par l'Etat à la société Sen huile. Au début de l'affaire, les voix des radios de la région, en écho à celles des habitants des villages installés dans la réserve, se sont élevées pour dénoncer cette décision sans succès.

Depuis que, dans le cadre du projet, les quotidiens la Tribune, Walf et la radio Zik FM ont produit des dossiers dénonçant les manquements dans la procédure d'affectation, les détournements d'objet et autres violations, la mobilisation s'est accrue.

Ces séries de dénonciations ont provoqué beaucoup de changements au niveau de la société Sen huile, les principaux responsables de l'époque se rejetant la responsabilité des manquements notés. Le Directeur avait été démis de ses fonctions et des changements opérés dans la stratégie de communication avec les acteurs de la zone.

A Diogo, le dossier publié par Wal Fadji dénonçant les faibles indemnités versées aux propriétaires des champs expropriés pour les besoins d'exploitation du zircon a fait réagir le Sous Préfet qui est monté au créneau pour annoncer que les responsables de la Société sont déjà saisis et que des mesures correctives allaient être prises.

A Dakar, les dossiers publiés par le Quotidien et Zik FM sur le morcellement illégal des terres du domaine aéroportuaire et les risques encourus dans le domaine de la navigation aérienne, ont permis d'attirer l'attention des autorités sur les trafics irréguliers auxquels se livraient certains agents de la Direction des Impôts et Domaines. Devant l'ampleur du désastre, les autorités ont été obligées de réagir en décrétant la démolition des habitations irrégulières. Sur la même lancée, trois responsables soupçonnés d'être à l'origine du trafic ont été limogés.

Dans le cadre du règlement de cette affaire où la responsabilité de l'Etat est engagée, il est annoncé le 10 Mai 2016 un projet d'affectation d'un terrain de 6 ha à Ngor pour le recasement des familles dont les maisons ont été démolies à la cité Tobago.

En réaction à cette annonce, le Maire de Ngor en écho à la voix des populations, a protesté contre cette décision, arguant du fait qu'il coure en vain après l'Etat depuis plusieurs années pour disposer de 2 ha pour implanter leur lycée de Ngor. Il ne par conséquent comprendre que l'Etat puisse octroyer 6 ha à ces populations venant d'ailleurs.

III.2.4. Efficacité des dispositifs de « mentoring »

Pour la conduite des investigations et la couverture de la session parlementaire consacrée au vote du budget 2016, le projet a eu recours à des mentors, en vue de l'accompagnement des journalistes investigateurs et journalistes/animateurs parlementaires.

- « Mentoring » dans la rédaction

Lors des projets antérieurs, l'Ipao avait choisi un mentor chargé de coordonner le travail des journalistes investigateurs appartenant à des organes différents. Ce système de mentoring groupé avait montré ses limites, notamment en ce qui concerne la publication des articles à date échue. Le mentor n'appartenant pas à la rédaction n'avait aucun pouvoir pour influencer les décisions des rédactions. Ainsi, beaucoup d'articles n'avaient pu être publiés et, il se posait un problème de qualité du fait de la faiblesse du taux d'encadrement.

La nouvelle approche de « mentoring » dans la rédaction a visé à rapprocher l'investigateur avec son mentor et à augmenter le taux d'encadrement. Dans chaque rédaction, un mentor est choisi pour assurer l'encadrement du journaliste investigateur sur le choix du sujet, les hypothèses, les angles d'attaque, l'identification des acteurs qui tournent autour du problème, etc. Pour leur influence dans la rédaction, les mentors ont été choisis parmi les rédacteurs en chef adjoints et les chefs de desk. Ce nouveau système a permis au projet de publier le nombre de dossiers prévus.

Toutefois, nous pensons qu'il faille combiner les objectifs de quantité et de qualité. Les dossiers publiés ont-ils réellement gagné en qualité avec l'accompagnement des mentors de

proximité ? En d'autres termes, ces mentors avaient-ils des compétences en journalisme d'investigation ? A-t-il une bonne maîtrise des genres rédactionnels ?*

Dans un souci d'amélioration des produits d'investigation nous suggérons, en plus des mentors dans la rédaction, de prévoir un mentor sénior chargé de superviser les phases intermédiaires et la phase de finalisation des dossiers avant publication.

Cela pourrait se faire à travers la transmission préalable des dossiers au mentor senior avant toute publication.

- « Mentoring » dans la couverture de la session budgétaire

Durant le mois de Décembre 2015, le projet a mobilisé les journalistes des radios communautaires Kédougou FM, Pénc mi FM et Sédor FM pour la couverture médiatique de la session parlementaire consacrée au vote du budget 2016 de l'Etat du Sénégal.

L'objectif était de familiariser les journalistes des médias locaux avec les rouages de l'Assemblée Nationale et, de faire vivre aux populations à la base l'expérience de la session parlementaire.

Un mentor a été désigné pour coacher cette équipe qui en était à sa première expérience.

Le mentor, Président du Réseau des journalistes parlementaires, avait un rôle de :

- facilitation de l'entrée des journalistes au Parlement par la mise à disposition des accréditations, de l'agenda des sessions et la mise en contact avec les députés ;
- L'encadrement des membres de l'équipe à travers un briefing organisé chaque matin sur les ministères qui passent, sur les questions foncières susceptibles d'être abordées ou sur les problèmes intéressant leurs localités et les angles d'attaque.

Le travail des journalistes consistait à couvrir les débats autour des projets de budget des ministères et d'en faire des reportages à diffuser dans les radios. Ils avaient également pour mission de faire focus sur les discussions portant sur les questions foncières et sur les questions concernant leurs localités respectives, afin d'informer les auditeurs sur le travail de leurs représentants à l'Assemblée Nationale.

Chaque matin, l'équipe de journalistes faisait un briefing avec le mentor pour identifier les éléments sur lesquels il fallait veiller lors du passage du ministère sectoriel programmé, les angles possibles de traitement et les possibilités d'ITV. A la fin de chaque session, l'équipe se retrouvait pour faire le point sur la collecte et, identifier les gaps d'informations à combler avant de réaliser le papier compte-rendu pour diffusion. Cette démarche était de rigueur le matin et le soir.

Cette expérience nouvelle pour les journalistes des radios locales a été bien appréciée. Elle a permis à des acteurs, jusque là confinés aux réalités locales, d'élargir leur palette et de découvrir les règles de fonctionnement d'une institution nationale. Cette opportunité leur a permis d'interpeller les députés originaires de leurs localités respectives sur des questions d'enjeu au niveau local :

- ↳ sur leur absence lors des plénières où des questions cruciales pour la région de Kédougou ont été soulevées, à savoir l'agriculture, l'élevage et le processus de révision du code minier (Kédougou FM) ;

- ↳ sur le coût fixe de l'électricité, les coupures d'électricité au niveau des stations de pompage de la vallée, l'accès des jeunes aux aménagements, la lutte anti-aviaire dans le cadre de la politique d'autosuffisance en riz, le poste de police de Richard Toll pour le renforcement de la sécurité dans cette zone frontalière avec la Mauritanie (Sédor FM) ;
- ↳ sur le pourquoi de l'adoption des budgets des ministères de l'agriculture et celui de l'élevage sans débat vue leur importance pour le monde rural et, sur le problème de l'insécurité dans le département de Mbour, particulièrement à Fissel et environs où le vol de bétail constitue une véritable préoccupation (Pénc mi FM).

Les comptes rendus quotidiens des débats et la diffusion d'interviews accordées par les députés ont suscité la réaction d'auditeurs qui ont cherché à orienter le journaliste sur les questions à enjeu. A travers un micro-trottoir réalisé à Kédougou après la session budgétaire, les populations ont déclaré avoir plus d'informations sur la politique foncière de l'Etat et sur le portefeuille des investissements concernant la région, notamment sur la réhabilitation du lycée technique industriel et minier de Kédougou, la construction de la route Kédougou- Salémata et le processus de révision du code minier.

L'expérience a même permis à certains journalistes de faire du direct sur certaines questions abordées par les Ministres et qui intéressaient directement leur localité.

De l'avis même du journaliste de Pénc mi FM, l'expérience a donné plus de notoriété à la radio et lui a permis de comprendre le déroulement de la procédure d'adoption du budget de l'Etat. Cela a contribué à changer sa perception négative concernant le travail des députés. Ce qui est fondamental, vu le rôle que joue la radio dans l'éveil des consciences.

L'accompagnement du mentor a facilité le travail des journalistes des radios communautaires. Il a joué le rôle de guide et de facilitateur pour l'accès de ceux-ci à l'Assemblée Nationale et dans la collaboration avec la Direction de la communication. Il a également facilité le contact avec les députés pour les interviews et d'un apport non négligeable dans la collecte et le traitement de l'information pas. De l'avis même des journalistes qui ont bénéficié de l'accompagnement, les observations du mentor ont permis de voir des aspects sur lesquels ils ne s'attardaient pas d'habitude dans leur pratique habituelle de traitement de l'information.

L'expérience de « mentoring » a produit des résultats probants dans la couverture de la session budgétaire. Cependant, nous la percevons comme étant une démarche alternative. Dans la perspective d'une professionnalisation durable des médias locaux et d'une articulation naturelle entre les niveaux local et national, la formation de ceux-ci sur le journalisme parlementaire nous semble être plus pertinente. Comme souhaité d'ailleurs par les journalistes, Panos devrait inscrire la couverture de la session budgétaire dans son agenda annuel.

III.2.5. Effets et impacts du projet

En termes de valeur ajoutée, les effets et impacts de l'intervention du projet sont analysés sous l'angle de l'amélioration de la situation des organisations de la société civile et des médias partenaires, les changements induits sur la gouvernance foncière aux niveaux local et national, le développement de partenariats et la contribution à l'implémentation du processus de réforme foncière.

Du côté des organisations de la société civile

Grâce à l'intervention du projet, des voix d'organisations auparavant peu audibles auprès des décideurs ont pu être entendues. L'amplification des doléances de ces organisations par les radios partenaires a permis de trouver des solutions aux problèmes fonciers des intéressés. Les émissions ont contribué à booster la notoriété des certaines organisations et à diversifier leurs partenariats.



L'association des femmes de Bilbassi, sis dans la commune de Orkadiéré (Région de Matam) constitué de 800 femmes qui s'activent dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Malgré le rôle très important qu'elles jouent dans l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau des familles, ces femmes n'ont pas accès aux terres aménagées réservées aux hommes. Pour pouvoir travailler, elles sont obligées d'emprunter des lopins de terres auprès de leurs maris ou de louer suivant les modalités de partage de la récolte. Ces terres fertilisées par leurs soins peuvent leur être retirées à tout moment, avant même qu'elles ne rentabilisent leur investissement.

Ne maîtrisant pas les procédures d'attribution des parcelles, le problème est resté longtemps sans solution.

Grâce au partenariat avec la radio Jikke FM de Waoundé dans le cadre du projet, les femmes ont mis en place un CRC des femmes de Bilbassi, pour revendiquer l'accès des femmes aux terres aménagées.

Dans une émission d'interpellation du Conseil municipal d'Orkadiéré et de la SAED, elles ont bâti leur argumentaire autour du nombre de membres, du rôle qu'elles jouent au niveau des ménages, de leur situation de femmes victimes de discrimination par rapport à l'accès aux périmètres irrigués villageois (PIV).

En réaction à l'interpellation, le Maire a tenu à préciser que le Conseil municipal n'avait enregistré aucune demande de parcelle de la part des femmes, notamment de celles du GIE Bilbassi, qui ont toujours mené leurs activités en marge des autorités locales.

La SAED quant à elle a argué que toutes les parcelles disponibles au niveau des aménagements sont déjà distribuées à ceux qui en ont fait la demande.

Dans le cadre d'un débat intitulé « Aménagements et accès des femmes à la terre », avec la SAED comme invité, les femmes ont réitéré leurs revendications d'accès équitable aux

aménagements et mis la SAED et le Conseil municipal devant leur responsabilité de gestionnaire.

A la suite du débat, 15 ha ont été octroyés aux femmes. Mais celles-ci ont trouvé la superficie affectée très insuffisante, car les membres de l'association allaient se retrouver avec des lopins qui ne permettent pas d'avoir des rendements. Elles ont alors décidé de poursuivre la lutte.

Devant l'indisponibilité de terres au niveau des aménagements, la SAED a proposé au GIE, comme solution alternative, le financement d'une unité de décortiquage du riz (déjà installé) dans le cadre du projet « naatal mbey ». Ainsi, quand les hommes auront fini de produire, les femmes achèteront la récolte pour décortiquer et commercialiser. Pour la gestion de l'unité de décortiquage, la SAED s'est engagée à faire bénéficier d'une formation à trois femmes du GIE.

L'expérience a favorisé une plus grande solidarité entre les membres de l'association qui disent « rechercher le consensus dans tous leurs processus de prise de décision ». De bonnes perspectives économiques s'annoncent pour l'association avec le développement de nouveaux partenariats avec la SAED, l'ANCAR et le PADER.

A travers les propos de Mme Safiatou Dia, Présidente de l'association, les femmes de l'association ont reconnu le rôle éminent joué par la radio jikke FM dans cette mutation « **La radio Jikke FM a largement relayé nos préoccupations et a facilité notre contact avec le Maire, la SAED, l'agent de l'ANCAR et le PADER. Maintenant, nos relations avec les autorités sont plus faciles.... Le partenariat Panos/Jikke FM nous a fait connaître la radio** ».



L'association dénommée Alliance des Jeunes pour la Paix et le Développement du Diassing (AJPDD) constituée de 163 membres, dont 96 hommes et 67 femmes. Couvrant les communes de Marsassoum, Sansanba, Djibabouya et Bémêt Bidjini constituant la zone du Diassing, l'association s'active dans la défense de l'environnement et du foncier, la promotion de l'emploi des jeunes, la promotion de la paix et dans le Sport, l'Education et la Santé communautaire.

Le Conseil municipal de Marsassoum avait délibéré en 2010 pour réaliser un lotissement pour l'attribution de parcelles à usage d'habitation. A cet effet, la commune avait signé une convention avec Mr Ngom, géomètre « officiant » au Cabinet ETAM, sis à Dakar.

Après les travaux de morcellement, le géomètre a livré en 2014 des lots de 20 X 15 m. Les jeunes regroupés dans l'AJPDD, en partenariat avec la radio Gaabu FM de Sédhiou, ont dénoncé le lotissement sous le motif que la commune de Marsassoum n'est pas confronté à un problème d'espace au point qu'on leur impose des parcelles obligent les gens à construire en hauteur. Ils ont soutenu que le géomètre étant rétribué sur la base du nombre de parcelles morcelés, a voulu gagner le maximum d'argent en occultant nos réalités dans le monde rural. L'Alliance a alors exigé que le lotissement soit repris sur la base de lots de 30 X 30 m.

A la suite de l'émission, le Préfet s'est saisi de la question et a instruit les Services du Cadastre et de l'Urbanisme de lui faire un état des lieux. Le rapport présenté au Conseil municipal fait cas de divers manquements dont l'absence de plan et de numéros de lots et, la fausse qualité du géomètre qui aurait utilisé frauduleusement les cachets du Cabinet ETAM.

En fin avril 2016, le Conseil municipal a délibéré, en vue d'une reprise totale du lotissement. Anticipant sur les problèmes qui ne manqueront pas de surgir, notamment par rapport au lot déjà attribué à la communauté catholique dans le cadre du premier lotissement, le CRC a enregistré les réactions des victimes qui réclament un dédommagement et, les propriétaires terriens lésés de 1.000 ha de terres leur « appartenant » pour les besoins du lotissement.

Pour plus d'équité, les jeunes de l'Alliance exigent une reprise totale du lotissement, y compris le lot attribué à la communauté catholique, afin que toutes les victimes soient mises sur le même pied d'égalité. Ils attendent les autorités sur ce terrain et préparent déjà leur plaidoyer en rapport avec la radio Gaabu FM.

***NB** : Nous recommandons à l'Ipao de suivre cette affaire qui, si elle n'est pas bien gérée, pourrait être source de beaucoup de tensions au niveau de la zone dans les mois à venir.*

Du côté des médias

Dans les communications avec les responsables, les journalistes/animateurs des radios locales et des médias mainstream, Il est invoqué une légitimité renforcée grâce aux émissions sur le foncier. Cette notoriété en hausse est plus manifeste au niveau local où les populations viennent de plus en plus vers la radio pour parler de leur situation. Les communautés encouragent les médias de poursuivre la dénonciation, pour pousser les autorités à faire plus attention. Séduites par la démarche, les populations de Bounkiling et de Tanaff (Région de Sédhiou) réclament leurs émissions

Cette notoriété en hausse est également remarquée auprès des autorités locales. Pour la première fois à Orkadiéré, le Conseil municipal a convié la radio jikké FM de Waoundé au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour le vote du budget 2016, grâce au travail réalisé par celle-ci avec les CRC de jeunes de Diella et de femmes de Orkadiéré.

Les propos de Mr Abdoulaye Doucouré, Secrétaire municipal de la commune de Kédougou confirment ce constat : « **La municipalité a rarement le temps de communiquer avec les administrés. Grâce aux émissions, la radio nous offre l'opportunité de communiquer sur les procédures d'affectation de parcelles** ».

De manière unanime, les acteurs des médias partenaires du projet soutiennent s'être renforcés au plan professionnel à travers l'amélioration des grilles des programmes, des

compétences en matière de conduite de débats et d'investigations et , une meilleure maîtrise thématique.

Au niveau des médias mainstream, les acteurs se félicitent de la collaboration avec le projet. Au niveau des rédactions, les acteurs estiment que sans l'appui du projet en termes de formation et de mise à disposition de moyens, ils n'auraient pas les possibilités de faire ces investigations qui ont permis de faire bouger les choses.

Par ailleurs, il est noté au niveau des rédactions un mouvement de spécialisation des journalistes sur les questions foncières et budgétaires.

Dans le domaine des partenariats, de nouvelles opportunités ont été exploitées par les radios locales. Ainsi, la radio Kédougou FM, sur la foulée des émissions diffusées dans le cadre du projet, a eu l'opportunité de signer une convention de partenariat avec l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de Kédougou pour la production d'émissions sur l'éducation en s'inspirant des démarches TO et CRC.

Dans la même veine, la radio Mbour FM est en partenariat avec l'Agence Nationale de lutte Contre le Sida (ANCS) et Intrahealth. La démarche TO appliquée à la sensibilisation sur l'allaitement maternel, la lutte contre le paludisme et contre Ebola, etc. , a permis d'enregistrer des résultats probants (meilleure maîtrise des symptômes du paludisme et d'Ebola, meilleure fréquentation des structures sanitaires, recul du taux d'automédication, etc.).

Sur la gouvernance foncière

Grâce à sa démarche faite de sensibilisation, d'interpellation/dénonciation, de discussions dans le cadre de débats inclusifs et de recherche, le projet a contribué à l'amélioration de la gouvernance foncière aux niveaux local et national.

Dans la commune de Orkadiéré (Région de Matam) où la conception traditionnelle de la terre est encore très vivace, l'exigence des populations pour plus de transparence dans la gestion foncière a amené les autorités municipales à adopter une pratique originale de publicité foncière. Celle-ci consiste à implanter des pneus sur la parcelle qui doit faire l'objet d'affectation pendant une semaine, dans le but d'informer les populations et de recueillir les éventuelles oppositions de personnes intéressées.

Dans la commune de Kédougou, un conflit de territorialité oppose la commune de Kédougou à celles de Bandafassi et Dimboli. Ces anciennes communautés rurales devenues communes avec la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation gardent toujours leurs limites territoriales fixées sur la base du nombre de villages, alors qu'elles ont changé de statut. Les limites des communes étant fixées au kilométrage, un décret devait intervenir pour fixer les limites des communes de Dimboli et Bandafassi. A cause de ce manquement, imputable à la

réforme de l'Acte 3 qui n'est pas allée jusqu'au bout, la commune de Kédougou étouffe, au même titre beaucoup de communes urbaines du Sénégal.

La pression exercée par les CRC Wu-tang Club, Comité Genre Equité et Développement (GED) et Réseau des Femmes pour le Développement de Kédougou sur la municipalité a poussé le Maire à intervenir dans le débat et d'éclairer les populations sur la situation foncière de la commune qui a besoin de s'étendre vers Bandafassi et Dimboli pour pouvoir faire des lotissements.

Le Préfet de Kédougou qui suivi avec intérêt les débats faits à la radio, s'est saisi du dossier en réunissant les maires des trois communes. Suite à cette rencontre, les trois édiles ont retenu d'élaborer un document commun à déposer à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) en vue du règlement du litige foncier.

Dans la commune de Sédhiou, les autorités municipales n'avaient pas l'habitude de faire l'état des lieux avant d'opérer un lotissement. Cela a été à la base de beaucoup de litiges, dont celui opposant les femmes du CRC « Jikoo » à un Colonel. Les populations étant désormais mieux informées sur les procédures surveillent de plus près les opérations de lotissement. Cela pousse la Mairie à faire beaucoup plus attention, en faisant désormais l'état des lieux avant toute opération de lotissement.

De l'avis même du 1^{er} Adjoint au Maire, grâce aux émissions radio sur les procédures d'affectation de parcelles beaucoup de personnes sont passées au Service de l'Urbanisme pour régulariser la situation de leurs parcelles.

Dans la commune de Thiél, les émissions diffusées à la radio ont amené la Mairie à informer davantage sur les procédures d'affectation de parcelles. Les délibérations sont désormais affichées.

Au niveau national, les situations de mal gouvernance foncière dénoncées par les médias mainstream ont trouvé écho auprès des autorités nationales, des dirigeants des entreprises mises en cause et des populations. Ainsi dans l'affaire des terres de l'aéroport, les dossiers des ZIK FM et du Quotidien ont poussé les autorités étatiques à prendre des mesures pour mettre fin aux mauvaises pratiques d'une mafia établie au sein de la haute administration. Après le limogeage de hauts responsables impliqués dans l'affaire et la destruction des constructions irrégulières qui constituaient une menace pour la sécurité aérienne, l'Etat vient d'annoncer le 10 Mai 2016 sa décision d'affecter au niveau de la commune de Ngor 6 ha aux personnes dont les maisons ont été démolies.

Toutefois, dès le lendemain de cette annonce, le Maire de Ngor, en écho aux récriminations des populations, a fait une sortie pour protester contre cette décision qu'il juge incompréhensible, d'autant que sa commune coure après l'Etat depuis des années pour disposer de 2 ha pour abriter le lycée de la localité.

Voilà donc une affaire que l'Ipao doit continuer à suivre dans le cadre l'Observatoire sur la Gouvernance Foncière mis en place dans le cadre du projet.

Le développement de partenariats féconds

Des partenariats féconds ont été créés dans le cadre du projet, notamment entre les OSC et les autorités administratives et, entre l'Ipao et des acteurs institutionnels qui travaillent sur les questions foncières.

Les foras régionaux de restitution sur l'accès des femmes et des jeunes à la terre et, sur la réforme foncière ont été l'occasion pour l'Ipao de développer des partenariats avec d'autres organisations. Le forum de Vélingara organisé en partenariat avec la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance a été l'occasion de faire participer la Mairie et le Conseil Départemental à l'organisation de l'activité.

A Linguère, le forum a été organisé en partenariat avec l'Association pour le Développement économique et culturel (ADEC), Action Solidaire Internationale (ASI) et la Mairie qui ont tous contribué au budget de l'activité.

La mobilisation d'acteurs institutionnels et associatifs locaux autour de l'organisation des foras a contribué à conférer à ces cadres de réflexions et d'échanges une dimension populaire renforcée et plus de légitimité aux délibérations. Ce qui a convaincu le Préfet de Vélingara à demander copie du rapport et de l'enregistrement vidéo du forum pour transmission à sa hiérarchie, en vue d'une communication à la CNRF.

Dans un autre registre, le projet a mis en place un Observatoire de la Gouvernance Foncière au Sénégal (OGFS). L'Observatoire est constitué par les structures membres du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) et de l'Ipao. Le pilotage opérationnel de l'Observatoire est assuré par le CNCR, qui a une grande expérience des questions foncières.

L'Ipao en assure la gestion technique par la création d'un site de l'Observatoire et son alimentation.

L'Observatoire devrait servir de cadre pour le suivi des problèmes fonciers locaux et nationaux dont le règlement est en perspective et des problèmes nouveaux à intervenir. Le Monitoring devrait être régulier et actif et, la collecte d'informations s'appuyer sur sources gravitant autour des dossiers faisant l'objet de suivi.

Contribution à l'implémentation du processus de réforme foncière

Le résultat R3.2 de l'O.S. 2 vise à répertorier et coordonner les demandes citoyennes, pour alimenter le processus de réforme foncière. Dans ce cadre, le projet a conduit un exercice de capitalisation d'expériences de médiatisation de problèmes fonciers dans les zones d'intervention de ses projets antérieurs. Le document de capitalisation produit et les films vidéo ont été mis à la disposition de la Commission Nationale chargée de la Réforme

Foncière (CNRF), à titre de contribution à la réflexion sur le processus de réforme foncière en cours. La transmission des documents a fait l'objet d'une cérémonie officielle au siège de la CNRF en présence de tous les membres de la commission.

III.2.6. Durabilité du projet

La durabilité du projet qui s'analyse à travers la pérennité des améliorations apportées par le projet, est appréciée à différents niveaux.

- Choix d'objectifs durables (capables de briser des cercles vicieux et de les retourner en cercles vertueux)

Les objectifs du projet ont eu un impact direct sur la situation des cibles constituées par les médias, les femmes et les jeunes. En effet, en ayant pour objectif d'assurer une meilleure information des citoyens sur leurs droits fonciers, grâce à la disponibilité d'informations pertinentes et documentées produites par des journalistes ayant une meilleure maîtrise des enjeux liés au foncier, le projet a apporté une réponse pertinente aux besoins des médias et des OSC d'avoir une meilleure maîtrise de la législation et des enjeux liés au foncier.

Il ressort des témoignages de membres d'OSC que leurs revendications pour un accès accru et équitable aux ressources foncières n'avaient pas auparavant eu suffisamment d'écho auprès des autorités compétentes, faute de relais. Donc, en fixant pour objectif d'élargir le débat public, par la promotion des droits fonciers des populations, notamment ceux des femmes et des jeunes, le projet a contribué à l'instauration d'un dialogue fécond entre les autorités publiques, les acteurs de développement et les citoyens via les radios partenaires.

Par la mise en place d'un dispositif d'information, de veille et de contrôle de l'application de la législation foncière, le projet a appuyé les médias dans leur mission qui est de mettre la bonne information à la disposition du public.

Cette congruence entre les objectifs du projet et les préoccupations et missions des OSC et des médias a suscité l'adhésion autour des activités du projet. Ce qui a permis de briser certains cercles vicieux transformés en cercles vertueux. L'appropriation des dispositifs du projet par les acteurs garantit la durabilité des acquis.

- La poursuite de la collaboration entre radio locale et CRC

La poursuite de la collaboration entre les radios locales et les CRC dépend de la motivation, des capacités techniques et économiques des acteurs à perpétuer les activités nécessaires à l'entretien et au développement des acquis.

Pour ce qui concerne la motivation, l'intérêt aussi bien pour les OSC que pour les radios locales de travailler ensemble est sans équivoque. L'apport des radios locales dans l'amplification des doléances des CRC et dans la mise en relation avec les décideurs a permis de trouver des solutions à des problèmes fonciers ou, d'avoir des engagements des autorités.

Elle a également permis de booster la notoriété de certaines organisations et de diversifier leurs partenariats. A titre d'exemple, grâce aux émissions avec la radio Kédougou FM, le RFDK a été sollicité par le Centre Conseil Ado de Kédougou pour des actions de sensibilisation contre les grossesses non désirées, les mariages précoces.

Dans la région de Sédhiou, l'AJPDD a pu bénéficier de l'appui du CASADES dans le cadre de sa lutte contre les mauvaises pratiques de pêche. L'association, en rapport avec les Service des pêches, a mis en place de comités de surveillance du Soungroungou.

A Orkadiéré, l'association des femmes de Bilbassi a pu bénéficier d'une usine de décorticage sur financement de la SAED.

A Mbour, les femmes de Fadiol ont pu disposer de leur bois de village grâce au travail de la radio Mbour FM.

La collaboration est également profitable aux médias qui ont pu améliorer leur grille de programmes. Ce nouveau contenu programmatique a contribué au renforcement de l'ancrage communautaire et à la notoriété des médias auprès des autorités (partenariat Mbour FM/Commune de Mbour) et d'autres acteurs de développement.

Au plan technique, les médias et les CRC ont montré une réelle maîtrise de la méthodologie du CRC. Cette maîtrise s'est reflétée dans la qualité des productions.

Au plan économique, la poursuite de la collaboration pourrait poser problème, notamment pour les CRC de Orkadiéré et AJPDD de Marssassoum. En effet, en l'absence de moyens financiers d'appui, les radios Jikke FM et Gaabu FM pourraient être confrontées à des problèmes de déplacement.

Les problèmes de déplacement étaient encore plus aigu pour les membres de l'AJPDD qui, pour enregistrer leurs émissions, venaient des communes de Djibabouya, Sansanba et Bémêt Bidjini. Durant toute la phase de mise en œuvre du projet, les membres du CRC ont vécu ces difficultés.

Malgré ces difficultés, il est noté des initiatives et actions allant dans le sens de la poursuite de la collaboration. Ainsi, le RFDK en rapport avec la radio Kédougou FM, envisage de mettre en place un comité de suivi des demandes de parcelles déposées par ces membres au niveau des communes. Dans la même veine, le RFDK a suggéré à la radio l'élargissement du plaidoyer pour l'accès à la terre à d'autres associations qui ont les mêmes revendications.

A Marssassoum, le dossier du lotissement continue de mobiliser l'AJPDD qui poursuit sa lutte pour l'accès à des parcelles de 30 X 30 m.

A Orkadiéré, les CRC de Diella, de Bilbassi et la radio Jikke FM ont retenu le principe d'élaborer un plan d'action commun pour le suivi des engagements de la SAED et la production d'émissions sur les enjeux de la réforme foncière et de l'Acte 3 de la décentralisation.

Afin de maintenir de manière durable la collaboration radio/OSC, il serait utile de créer un cadre qui les réunit autour d'un plan d'action commun, qui prend en charge les préoccupations de développement des associations.

Par ailleurs, nous suggérons pour l'avenir, que la dotation aux CRC soit allouée au cas par cas, en tenant compte des spécificités de chaque CRC.

- L'assimilation des méthodologies du projet par le milieu (utilisation dans d'autres actions)

Les membres d'OSC, les acteurs des médias et les autorités rencontrés dans le cadre de l'évaluation magnifient tous l'efficacité des méthodologies utilisées dans le cadre du projet. L'Adjoint au Maire de Kédougou témoignait à cet effet « ***L'approche est inclusive et permet un débat ouvert, d'autant que le répondeur est ouvert ; ce qui permet à chacun de participer au débat*** ».

Les différents formats développés dans le cadre du projet sont repris par les acteurs dans le cadre d'autres partenariats. C'est le cas d' AJPDD qui s'est inspirée de la méthodologie CRC, en se déplaçant vers les villages pour s'enquérir des raisons de la disparition des ressources halieutiques au niveau du fleuve Soungroungou. Les membres de l'association ont diffusé les différents points de vue à la radio pour mettre les uns et les autres devant leurs responsabilités. Sur cette base, l'AJPDD a mis en place des comités de surveillance du fleuve sous la supervision du Service des pêches.

Dans son émission « Magazine des Femmes », la radio Kédougou FM se rend auprès des organisations de femmes pour répertorier leurs difficultés, comme dans la méthodologie CRC. La radio diffuse ensuite l'élément à la radio pour une mise en relation avec les acteurs institutionnels comme le Crédit Mutuel, la SODEFITEX, le PADAER, etc.

Dans le cadre de son partenariat avec HKI, la radio Jikke FM réalise des émissions décentralisées en dehors de Waoundé sur la malnutrition. Appliquant la méthodologie du TO, la radio parvient à faire parler des femmes qui n'ont jamais parlé à la radio parviennent à parler de leurs douleurs devant le Médecin Chef et les « badiéni gokh ».

A travers son blog, Mr Khalilou Gaye a publié son dernier tweet au cours du mois d'Avril 2016. Son article traitait du conflit foncier opposant les communes de Gaé et de Bokhol à propos du contrôle d'une bande de terre située à 11km de la commune de Gaé séparée par les champs de Bokhol de 700 hectares, la forêt classée et la route nationale numéro 2 est à l'origine de ce conflit

Ces différents cas relatés sont illustratifs de l'assimilation des méthodologies par les acteurs parties prenantes au projet. Cette appropriation garantit la durabilité de l'utilisation des différents formats de l'Ipao.

III.3. Faiblesses et insuffisances notées dans la mise en œuvre du projet

La revue de l'approche globale du projet, des méthodologies utilisées, des sessions de renforcement des capacités, des campagnes de production, des partenariats et des dispositifs de suivi mis en place a révélé quelques faiblesses et insuffisances exposées ci-après.

III.3.1. Manquements dans les mécanismes de partage du projet

Le Forum national d'échanges sur la réforme et la gestion des ressources foncières au Sénégal marquant le lancement officiel du projet, a été organisé les 13 et 14 Mars 2015 au CICES sans les autorités locales des communes et les représentants des associations ciblées par le projet. Le partage du projet a ainsi été fait avec des acteurs qui ne sont pas directement concernés par sa mise en œuvre, à l'image de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et d'autres structures travaillant sur le foncier. La présence de ces acteurs à ce forum de réflexion aurait certainement permis de mettre en focus les véritables enjeux fonciers qui se posent dans ces localités, notamment les incidences de la communalisation intégrale sur la situation foncière de certaines communes qui étouffent, faute d'espace. Ces enjeux n'ont pas été suffisamment abordés dans les débats organisés dans le cadre du projet, sauf de manière incidente à Kédougou FM. Le premier adjoint au Maire de Sédhiou a d'ailleurs regretté que **« les municipalités n'aient pas été associées dans le partenariat avec les radios locales ; ne serait-ce que pour orienter sur les thématiques à enjeu au niveau de la zone »**.

A défaut de convier ces acteurs au forum national, le projet aurait pu organiser une mission de partage des orientations et objectifs du projet avec les autorités et acteurs locaux. Cela aurait permis à toutes les parties prenantes d'être au même niveau d'information et, d'éviter les réticences de certaines autorités locales et administratives relevées au début de la mise en œuvre du projet.

III.3.2. Faiblesse du dispositif de suivi-accompagnement

La faiblesse du dispositif de suivi-accompagnement est notée au niveau des radios locales et des journalistes citoyens.

Du côté des radios locales, l'absence d'un dispositif d'accompagnement a impacté sur la qualité des productions. Si le projet avait prévu dans son dispositif des mécanismes de remédiation après la diffusion des premières productions. De manière pratique cela consisterait, après exploitation des premières productions par le formateur, d'organiser une mission de remédiation auprès des radios ; voire même organiser des ateliers interactifs zonaux de remédiation. Cette démarche aurait permis de rectifier à temps certaines lacunes et, d'améliorer la qualité des productions.

La qualité des productions débats a également été affectée, dans certains cas, par un défaut de maîtrise du sujet par le présentateur. Ce qui reflétait un déficit de préparation de sa part.

Les journalistes citoyens, quant à eux souhaitent bénéficier d'un suivi de leurs publications, accompagné de feedbacks pour corriger les manquements au plan technique et thématique.

III.3.3. Insuffisances dans la mise en condition des CRC et des journalistes citoyens

Concernant les CRC

Le choix du projet de ne pas faire bénéficier les OSC d'une formation sur le foncier nous semble poser problème. Etant des acteurs clés dont l'action doit contribuer aux changements à opérer dans les zones d'intervention du projet, leur à niveau par rapport aux questions foncières était nécessaire. Les OSC participent activement au débat public et doivent par ce fait, être préparés à cet effet. Leur plaidoyer doit être bâti autour d'un argumentaire technique, basé sur une connaissance de la législation et des enjeux liés au foncier. En choisissant de ne pas les former, le projet les a placés dans une position où elles ne pouvaient que faire du plaidoyer général, sans entrer au fond des choses.

Par ailleurs, nous pensons qu'il était utile de renforcer les compétences en communication des représentants des OSC.

Concernant les journalistes citoyens

Certains bloggeurs déclarent avoir eu des difficultés dans le montage des supports audio et vidéo, faute de formation préalable.

III.3.4. Hiatus entre les documents techniques et le budget du projet

Une certaine distorsion a été notée entre les documents techniques du projet (requête et cadre logique) et le budget. Cette situation est à la base des contraintes budgétaires invoquées par le Chef de projet et qui expliqueraient la prise d'options qui n'ont pas toujours été optimales.

Le réaménagement budgétaire ne doit pas être fait de manière mécanique, sans effort de mise en conformité avec le document du projet et le cadre logique qui constituent les documents de référence en matière d'évaluation technique d'un projet. Ce manquement a empêché la réalisation à 100 % de certaines activités du projet, notamment les débats télévisés, les productions CRC, les briefings thématiques, les témoignages vidéo et même, l'appui à la production octroyée aux CRC jugée insuffisante par les bénéficiaires.

IV. Conclusion et recommandations

La mise en œuvre du projet « Médias, Femmes et jeunes : coopérer pour un débat critique et inclusif sur la gouvernance du foncier au Sénégal » a abouti à des résultats très satisfaisants.

L'utilisation intelligente des médias, notamment de la radio locale, comme plateforme d'amplification de la voix des « sans voix » et, de mise en relation entre les décideurs et les administrés est à la base du succès du projet.

L'articulation cohérente des méthodologies et, entre les échelles locale et nationale a permis d'aboutir à des résultats appréciables en termes d'effets et d'impacts sur la vie des citoyens, sur le travail des médias et sur la gouvernance foncière.

La contribution très importante du projet à la réflexion nationale sur le processus de réforme foncière par la remise à la CNRF d'un document et des films de capitalisation et, l'organisation de foras populaires d'échanges sur l'accès des femmes des jeunes à la terre est à magnifier.

Relativement à l'atteinte des objectifs, les réalisations du projet ont favorisé :

- la disponibilité de journalistes ayant une meilleure maîtrise des questions foncières, avec une tendance à la spécialisation chez certains professionnels des médias mainstream ;
- le traitement régulier des questions foncières au niveau des médias locaux et nationaux, la dernière en date étant le débat organisé par la radio Mbour FM le 15 Mai 2016 sur l'accès des femmes à la terre ;
- la mise à la disposition des citoyens d'informations pertinentes et documentées sur les questions foncières ;
- la participation active des citoyens dans le débat public sur l'exercice de leurs droits fonciers, la gestion transparente et équitable des ressources foncières ;
- la participation active des autorités locales, administratives, coutumières et d'autres acteurs de développement au débat sur les questions foncières ;
- un accès accru des femmes et des jeunes à la terre ;
- une veille dynamique et régulière sur l'application de la législation foncière, grâce au travail des journalistes investigateurs et des journalistes citoyens.

De manière générale, la mise en œuvre du projet a contribué au niveau des zones d'intervention, à une plus grande mobilisation des organisations de femmes et de jeunes pour la défense de leurs droits fonciers et une meilleure disposition des décideurs pour une gestion concertée des ressources foncières.

Toutefois, partant des faiblesses et insuffisances relevées, il nous semble utile de formuler quelques recommandations.

A l'endroit de l'IPAO

- ↳ Prévoir à l'avenir des mécanismes de partage du projet qui intègrent les autorités administratives, locales, coutumières et les acteurs locaux.
- ↳ Mettre en place à l'avenir un dispositif de suivi-accompagnement qui permette d'avoir des séquences de remédiation à la place des campagnes de production en continu.

- ↪ Intégrer dans le plan de formation des OSC une formation thématique sur le foncier et sur les techniques de communication.
- ↪ Intégrer dans le plan de formation des journalistes citoyens une formation sur les techniques de montage vidéo et audio.
- ↪ Veiller à l'avenir à la conformité du budget avec la planification opérationnelle.
- ↪ Faire de l'Observatoire sur la Gouvernance Foncière, notamment le site, un outil pour le suivi des engagements pris par les autorités et des processus de résolution qui se poursuivent, comme à Marsassoum et le dossier des terres de l'aéroport.
- ↪ Créer un forum autour des problèmes fonciers découlant de la communalisation intégrale et, sur la réforme foncière en cours.
- ↪ Encourager et encadrer les initiatives organisationnelles visant la poursuite du partenariat radio locale/OSC.

A l'endroit des médias

Médias mainstream

- ↪ Encourager la spécialisation sur les questions foncières des journalistes formés dans le cadre du projet.
- ↪ Consolider les acquis du projet en continuant à produire, à réaliser des dossiers sur les questions foncières et surtout, à faire le suivi des problèmes fonciers entrés dans le débat public.
- ↪ S'approprier les méthodologies du projet pour une application étendue à d'autres partenariats.
- ↪ Etablir des partenariats avec les médias locaux pour la réalisation d'émissions en coproduction.

Médias locaux

- ↪ Travailler à la poursuite du partenariat avec les CRC à travers un cadre regroupant la radio, les CRC partenaires et, élargie aux organisations ayant les mêmes revendications.
- ↪ Consolider les acquis du projet par la réplique des méthodologies et par une recherche plus poussée sur les enjeux liés au foncier.
- ↪ En rapport avec les OSC, mettre en place un dispositif de suivi des engagements des autorités.
- ↪ Maintenir les émissions sur le foncier dans la grille des programmes pour accompagner la dynamique de veille citoyenne sur les questions foncières.

Médias sociaux

- ↳ Assumer son autonomie et prendre des initiatives, sans avoir à toujours s'en référer à l'Ipao.
- ↳ Faire de la déontologie son bréviaire dans la collecte et le traitement de l'information.
- ↳ Se rapprocher des structures travaillant sur le foncier pour une alimentation des blogs.

A l'endroit des organisations de la Société civile

- ↳ Rester à l'état de veille pour maintenir la pression sur les autorités et autres acteurs de développement.
- ↳ Garder intact le réflexe de recours à la radio et, élargir le plaidoyer à d'autres organisations portant les mêmes revendications.
- ↳ Privilégier les processus négociés de recherche de solution aux démarches conflictuelles.

ANNEXES

Annexe 1. Success stories

Annexe 2. Echos de la communauté (témoignages des acteurs)

Annexe 3. Outils de collecte des informations

Annexe 4. Liste des personnes interviewées

Annexe 5. Liste des documents consultés